

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL58

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'apparaît pas souhaitable que les déclarations de patrimoine soient rendues publiques.